



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0249

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Construction d'une résidence étudiante du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) à Villeurbanne - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerc (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0249**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Construction d'une résidence étudiante du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) à Villeurbanne - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet la participation de la Communauté urbaine de Lyon au financement de la construction d'une résidence étudiante à Villeurbanne, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 qui consacre un volet important à l'enseignement supérieur, à la recherche ainsi qu'à la vie étudiante.

En tant que métropole attractive pour l'enseignement supérieur et la recherche, la Communauté urbaine souhaite participer à la diversification de l'offre en logement étudiant et en particulier "l'offre sociale économiquement accessible" aux étudiants boursiers. Cette gamme de logement souffre d'un déficit sur le territoire de la Communauté urbaine, puisque le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ne loge que 5 % des étudiants contre 8,5 % au niveau national.

Pour faire face à ces besoins, et dans le cadre du CPER 2007-2013, la Communauté urbaine a souhaité participer à la réalisation de 4 "résidences étudiantes" totalisant 874 logements étudiants comportant des studios et des unités de vie pour la colocation. Ces 4 résidences font donc partie d'un programme d'agglomération comportant 11 constructions représentant 1 723 nouveaux logements étudiants, accessibles économiquement, gérés par le CROUS de Lyon-Saint-Etienne. Les 4 résidences sont situées dans 3 communes :

- la résidence Magnin, à Lyon 5°, sous maîtrise d'ouvrage de la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SA HLMAS). Cette résidence a fait l'objet d'une délibération (n° 2013-4226 du 21 octobre 2013) pour accorder une subvention de 810 000 € à la SA HLMAS en 2013. Après une phase de fouille, cette résidence est à ce jour à l'étape des travaux de structure,

- la résidence ZAC du Triangle à Saint Priest, sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat (PAH), aujourd'hui dans Est métropole habitat (EMH). Cette résidence a fait l'objet de la même délibération (n° 2013-4226 du 21 octobre 2013) et la Communauté urbaine a accordé une subvention de 480 000 € à l'OPH PAH. Les travaux de cette résidence sont terminés. La résidence sera mise en service en septembre 2014,

- la résidence Jean Jaurès à Villeurbanne, sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, qui est composée de 210 studios avec une kitchenette équipée, une salle de bains et un accès internet. Cette résidence est au stade final d'achèvement des travaux pour une mise en service en septembre 2014. C'est cette résidence, objet de la présente délibération, qui est concernée par une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour une subvention à l'OPH du Rhône d'un montant de 1 100 000 € sur un montant total de travaux estimé à 11 935 036 €,

- la résidence Mermoz à Lyon 8° : le nombre de logements de la tranche 1 est estimé à 410. Le programme de mise en œuvre de cette résidence est en cours d'élaboration.

Toutes ces constructions de résidences étudiantes ont les mêmes finalités, c'est-à-dire :

- proposer des logements accessibles économiquement aux étudiants de l'agglomération lyonnaise. De ce fait, ce sont les étudiants boursiers enregistrés au CROUS ou auprès des organismes HLM, qui en seront les principaux bénéficiaires,
- proposer des logements à moins de 20 minutes en transport en commun pour accéder aux établissements d'études supérieures,
- proposer des logements obéissant aux normes de haute qualité environnementale.

Ces projets s'inscrivent dans une optique de développement durable.

Compte tenu de l'avancement de ces opérations, il est proposé aujourd'hui d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 1 100 000 € correspondant au financement de la résidence rue Jean Jaurès à Villeurbanne, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône.

Le montant total de l'opération est estimé à 11 935 036 €, répartis selon le plan de financement suivant :

- | | |
|---|--------------|
| - Communauté urbaine de Lyon : | 1 100 000 € |
| - Région Rhône-Alpes : | 1 300 000 € |
| - bailleurs, maîtres d'ouvrage (prêts et fonds propres) : | 9 535 036 €. |

Une convention financière établie entre la Communauté urbaine et l'OPH du Rhône définit les modalités de versement de la subvention.

Le fonctionnement des résidences sera assumé par le CROUS sur la base de conventions de gestion avec le maître d'ouvrage ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 100 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour la construction d'une résidence étudiante située rue Jean Jaurès à Villeurbanne,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 1 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O2894.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 2 390 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 20422 - fonction 72, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 750 000 € en 2014,
- 350 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.